

Le dispositif «Coup de Pouce» de Sonergia

Qui peut en bénéficier ?

- Les ménages aux revenus modestes et très modestes
- Mais également :
- Les ménages dont les revenus dépassent les plafonds de ressources fixés par l'Anah

Pour quels travaux :

- Isolation des combles aménagés ou aménageables ;
- Isolation des murs ;
- Isolation des planchers bas ;
- Equipement de chauffage (remplacement d'une chaudière fioul, charbon ou gaz par une pompe à chaleur, une chaudière biomasse ou une chaudière au gaz à très haute performance énergétique).

Quelques exemples de financements :

- Ménages modestes et très modestes :

- * isolation de 50 m² de combles :

prime de 1 050 €

- * isolation de 75 m² de planchers bas :

prime de 2 250 €

- * remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau :

prime de 4 450 €

Pour tout renseignement contactez



57, Rue Louis Pergaud

16000 ANGOULEME

05-45-95-62-02

contact.charente@soliha.fr

www.soliha16.fr

Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence)

Nbre de personnes	Ressources très modestes	Ressources modestes
1	14 790 €	18 960 €
2	21 630 €	27 729 €
3	26 013 €	33 346 €
4	30 389 €	38 958 €
5	34 784 €	44 592 €
par pers. supplémentaire	4 385 €	5 617 €

